



**Communiqué de presse du 15 janvier 2019**

**#Artisanat / #Bâtiment / #Déchet / #Chantier / #RSE / #Environnement / #Recyclage**

## **La CAPEB, la FNADE et FEDEREC s'engagent pour une meilleure gestion des déchets de chantiers**

Paris, le 15 janvier 2019 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)) s'associe à la Fédération Nationale des Activités de Dépollution et de l'Environnement ([FNADE](#)) et à la Fédération des Entreprises de Recyclage, au travers de sa Filière BTP ([FEDEREC BTP](#)) en signant une convention ayant pour objet le développement de la charte « Artisan Engagé Déchets ». Objectif : améliorer et rendre visible les bonnes pratiques de gestion des déchets de chantiers. Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'un travail de fond mené par l'ensemble des acteurs de la filière au service de la feuille de route Economie Circulaire. Cette convention prévoit une étroite collaboration entre les trois signataires, un dispositif de sensibilisation et d'information des artisans du bâtiment et de leurs clients, notamment par le biais d'un site internet dédié [www.artisansengagesdechets.capeb.com](http://www.artisansengagesdechets.capeb.com).

### **Pour une gestion plus responsable des déchets de chantiers**

Ce partenariat témoigne d'une volonté des fédérations d'accompagner leurs adhérents vers un accroissement majeur du tri des déchets sur chantier et de leur traitement. Le secteur du bâtiment génère 42 millions de tonnes de déchets par an et cette initiative commune entend favoriser les bonnes pratiques, et ainsi limiter les impacts environnementaux de ce secteur.

L'enjeu environnemental est d'importance et s'inscrit dans un projet partagé de développement de l'économie circulaire.

La signature de cette convention tripartite pour le développement du site « Artisan Engagé Déchets » illustre également le déploiement d'échanges fructueux entre les fédérations et leurs adhérents respectifs. Et cette collaboration permet une meilleure connaissance des spécificités et contraintes des métiers de chacun afin de continuer à développer et proposer les solutions les plus adaptées.

### **Dialogue et information pour promouvoir les bonnes pratiques**

Les 3 fédérations CAPEB, FNADE et FEDEREC BTP travaillent donc ensemble pour développer des outils d'information et de sensibilisation relatifs à la réglementation et aux bonnes pratiques de gestion des déchets, adaptés et pertinents pour les professionnels du bâtiment. Il s'agit aussi de reconnaître commercialement l'engagement de ces professionnels à mettre en œuvre des bonnes pratiques.

Ainsi, la CAPEB va prochainement proposer un site internet dédié ([www.artisansengagesdechets.capeb.com](http://www.artisansengagesdechets.capeb.com)) à l'enregistrement des artisans signataires de la charte. Cet outil mettra aussi à disposition des artisans, acteurs du bâtiment, des actualités sur les déchets. La signature d'une charte d'engagement leur donnera de la visibilité auprès de leurs clients sur les engagements pris. La FNADE et FEDEREC BTP apporteront leur expertise technique et structurelle à cette sensibilisation des acteurs de l'artisanat du bâtiment.

La signature de cette convention est donc l'élément fondateur d'un partenariat sur le long terme pour informer et sensibiliser les professionnels sur les enjeux d'une bonne gestion des déchets et des ressources. Des actions de sensibilisation (réunions thématiques, documents d'informations...) seront menées auprès des artisans, notamment au niveau local, et permettront une information permanente en matière de bonnes pratiques sur la gestion des déchets et du tri. Toute entreprise signataire de la charte bénéficiera d'un kit de communication permettant de prouver clairement son engagement, via notamment un argumentaire commercial permettant d'expliquer sa démarche auprès de ses clients.

**Patrick Liébus, Président de la CAPEB, déclare :** « *En tant qu'organisation professionnelle représentative des artisans et petites entreprises du bâtiment, nous avons à cœur d'être moteur dans la gestion des déchets de chantier. La charte « Artisan Engagé Déchets » s'inscrit dans notre volonté de soutenir la dynamique cruciale de valorisation des déchets déjà engagée par le secteur. Je me réjouis que cette charte voie le jour car la bonne gestion des déchets est primordiale et représente un enjeu économique et environnemental majeur.* »

**Erwan Le Meur, Président de FEDEREC BTP, déclare :** « *Nous avons souhaité développer ce partenariat avec la CAPEB pour contribuer à rendre visible la bonne gestion des déchets par les entreprises artisanales, que nous pouvons constater au travers de la fréquentation de nos déchèteries, ou au travers d'autres formes de relations commerciales. Ce partenariat sera également l'occasion d'une meilleure connaissance des spécificités et contraintes des métiers artisanaux qui nous permettra de continuer à développer et proposer les solutions les plus adaptées pour chaque acteur.* »

**Muriel Olivier, Déléguée Générale de la FNADE, souligne :** « *Ce partenariat scelle une belle collaboration entre nos métiers ; nous souhaitons qu'il contribue efficacement à l'atteinte de l'objectif ambitieux de 70% de recyclage et de valorisation des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics défini par la Loi de Transition Énergétique.* »

**Jean-Jacques Châtelain, Président de l'UNA PVR de la CAPEB et responsable des projets RSE et Déchets de Chantiers, précise :** « *Ce partenariat s'inscrit dans la politique professionnelle que conduit la CAPEB depuis plusieurs années, en faveur de la promotion de la RSE dans nos entreprises et ce, quelque que soit le métier du chef d'entreprise. A titre personnel, mon métier de peintre me permet de traiter et donc de connaître les problématiques du tri de tous les types de matériaux rencontrés sur un chantier.* »



**Artisan**  
Engagé Déchets

**Les chefs d'entreprises artisanales signataires  
s'engagent sur 8 actions :**

- Limiter la quantité et la nocivité des déchets produits en amont et pendant les travaux ;
  - Sensibiliser et/ ou former l'ensemble du personnel de l'entreprises à une gestion responsable ;
  - Trier ou séparer les déchets sur chantier ou a posteriori pour faciliter leur réemploi et permettre l'organisation de filières de recyclage ;
  - Déposer les déchets prioritairement vers les déchèteries professionnelles ou les points d'apport volontaire ou à défaut, dans les installations payantes de service public ;
  - Etre en mesure de prouver la traçabilité des déchets générés sur les chantiers ;
  - Informer les clients sur la charte et la démarche de bonne gestion des déchets au travers différents supports ;
  - Bannir toute pratique illicite en matière de déchets ;
  - Disposer d'une assurance professionnelle couvrant l'ensemble des activités et travaux réalisés.
-

## À propos

**La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment**, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du Bâtiment ([www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, soit 98% des entreprises du bâtiment\*\*\*
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

La CAPEB est aussi sur Twitter : [@capeb\\_fr](https://twitter.com/capeb_fr)

**FEDEREC, Fédération Des Entreprises du Recyclage**, est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage. Créée en 1945, FEDEREC représente 1 100 entreprises de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de Matières Premières issues du Recyclage.

Cette industrie représente 9,05 Mrd€ d'euros de CA, 521M€ d'investissements, 2 050 emplois directs et non délocalisables, dont 87% de CDI, 105 Mt de matières collectées, 22,5 Mt d'émissions de Co2 évité (\*Source : Observatoire statistique de FEDEREC).

**La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement**, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle regroupe 221 entreprises privées qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets.

Elle représente 47 977 salariés en France; 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 675 millions d'euros d'investissement, 2072 établissements. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

---

## Contacts presse

- pour la CAPEB Agence Hopscotch : Marylou Pernaut - Tél : 01 55 78 23 87 - [mpernaut@hopscotch.fr](mailto:mpernaut@hopscotch.fr)
  - pour FEDEREC : Agence Profile : 01 56 26 72 00 [ochabbert@agence-profile.com](mailto:ochabbert@agence-profile.com) - [ychicout@agence-profile.com](mailto:ychicout@agence-profile.com)
  - pour la FNADE Agence Openspace Elodie Bailly tél : 01 47 64 40 70 [elodie@openspace.fr](mailto:elodie@openspace.fr)
-